

ARRETE DU MAIRE N° 2023-023**INTERDICTION DE STATIONNER ET DE CIRCULER**

Le Maire de la Commune d'AVEIZIEUX (Loire),
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2213-1 et suivants,
Vu le Code de la voirie routière,
Vu la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 7 janvier 1983,
Vu le règlement général de voirie du 1^{er} juillet 1964 relatif à la conservation et à la surveillance des voies communales,
Vu la demande de la domiciliés 4 rue Jean Zay 42270 ST PRIEST EN JAREZ
Vu l'état des lieux,

ARRETE**Article 1^{er} :**

En raison d'un déménagement, le stationnement de tout véhicule non habilité sera interdit au niveau du n° 17 rue du Duret

Le vendredi 14 Avril 2023 de 7h00 à 13h00

Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Société Aux déménageurs stéphanois RUBIERE
- Il sera transcrit dans le registre communal des arrêtés.

Fait à AVEIZIEUX, le 22 Mars 2023
Sylvain DARDOULLIER
Maire – Conseiller Départemental

